

Objet : **Contributions 25-26**

Chers parents,

Afin de garder à l'équilibre nos finances et poursuivre nos investissements d'entretien et de développement de l'ensemble scolaire, nous proposons différents niveaux de contributions afin de favoriser une mixité sociale et selon les préconisations ministérielles et de l'Enseignement catholique. Les mensualités les plus élevées permettant ainsi une solidarité pour aider les familles en difficultés. Ainsi, nous proposons 4 niveaux de contributions selon le revenu fiscal de référence du foyer. Dans une logique de confiance, élément fondateur de notre projet éducatif Lasallien, il appartient à chaque famille de **choisir en conscience** et selon ses capacités financières le tarif A B C ou D. Ce montant inclut l'assurance scolaire, la location/achat de la tablette au collège ainsi que toutes les activités et matériels pédagogiques ou sorties courtes sans nuitées.

Il est aussi possible, pour ceux qui le souhaitent, de faire un don permettant une réduction fiscale via la Fondation La Salle <https://soutenir-lasallefrance.iraizer.eu/lasalle/~mon-don> en indiquant le nom et la ville de l'établissement

**Pour le collège :**

Nbre d'enfants Tarif Mensuel sur 10 mois	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<b>A = 65,20€</b>	Revenu fiscal de référence - de 35 000€	Revenu fiscal de référence - de 40 000€	Revenu fiscal de référence - de 50 000€	Revenu fiscal de référence - de 60 000€
<b>B = 72,30€</b>	De 35 000€ à 40 000€	De 40 000€ à 50 000€	De 50 000€ à 60 000€	De 60 000€ à 70 000€
<b>C = 82,80€</b>	+ de 45 000€	+ de 50 000€	+ de 60 000€	+ de 70 000€
<b>D = + de 82,80€</b>	Au choix de la famille			

**Pour l'école :**

Nbre d'enfants Tarif Mensuel sur 10 mois	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<b>A = 37,20€</b>	Revenu fiscal de référence - de 35 000€	Revenu fiscal de référence - de 40 000€	Revenu fiscal de référence - de 50 000€	Revenu fiscal de référence - de 60 000€
<b>B = 41,40€</b>	De 35 000€ à 40 000€	De 40 000€ à 50 000€	De 50 000€ à 60 000€	De 60 000€ à 70 000€
<b>C = 46,60€</b>	+ de 45 000€	+ de 50 000€	+ de 60 000€	+ de 70 000€
<b>D = + de 46,60€</b>	Au choix de la famille			

Aide accordée : -15% pour le 2<sup>ème</sup> enfant dans le groupe scolaire, - 20% pour le 3<sup>ème</sup>, -30% pour le 4<sup>ème</sup>, -50% pour le 5<sup>ème</sup>

Exemple : Pour un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence du foyer de 45000€

1<sup>er</sup> enfant 13 ans en 5<sup>ème</sup> Tarif B soit 72,30€ mensuel

2<sup>ème</sup> enfant 7 ans en CE2 Tarif B avec moins 15% soit 35,19€ mensuel



Pour les repas, la société de restauration avec laquelle nous fonctionnons a aussi vu les coûts des denrées croître et donc nous répercutons cette augmentation pour 2025-2026.

Les prix des repas seront :

Pour le collège : repas prévu 6,30€ - repas non prévu 7,35€.

Pour le primaire : repas prévu 5,25€ - non prévu 6,30€

Les autres tarifs sont :

Garderie :

7h15 - 8h30	2,40€
7h45 - 8h30	2,10€
16h30 - 17h30	2,50€
16h30 - 18h45	3,50€
Pénalité	10€

Bien sûr, les familles connaissant des complexités financières sont invitées à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

Soyez assurés, chers parents, de notre dévouement.

Le président de l'OGEC  
David Imbert

Le directeur du groupe scolaire  
Bruno Sourice